

AVIS DE Course
Femme à la Barre
Autorité organisatrice : ASGBagnolet
Grade 5B
28 avril 2024
Plan d'eau de Jablines

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées sur le local du CDV93 selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se trouve sur le local du CDV93.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes *Sprintos et Open 5.00*

A la demande de l'Autorité Organisatrice :

- **2 Sprintos uniquement Féminins**
- **2 Sprintos uniquement Masculins**
- **1 Open 5.00 mixte avec une Femme à la Barre**

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » valide

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants : aucun

6 PUBLICITE

- 6.1 **Les bateaux Sprintos doivent hisser sur la chute de la voile la flamme de couleur fournie au moment de l'inscription**

7 PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription

Jours de course :

Date	A	
28 avril 2024	10h30	1^{er} signal d'avertissement

8 LIEU

Carte en pied de page

9 LES PARCOURS

Le parcours sera défini dans les IC en annexe

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

11 CLASSEMENT

- 11.1 2 courses doivent être courues pour valider l'épreuve.
Si 4 courses courues on supprimera le plus mauvais score.
Le classement sera réalisé avec des temps compensés.
Les classements Femmes et Hommes seront séparés.
C'est le classement scratch qui sera remonté à la FFV.

12 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations complémentaires veuillez contacter :

ASGBagnolet Chantal LAURENT 06.32.14.89.79

Corps Arbitral:

Président du Comité de Course
Président du Jury

ALEPEE Jean-Luc
ALEPEE Jean-Luc



Avec G.P.S.:

Nos coordonnées sont les suivantes :

Latitude : 48.9107152 / Longitude : 2.7306092

Par la route :

- A4 puis A104 sortie Meaux-Jablins
- A1/A3, sortie Soissons puis A104 direction Marne-la-Vallée, sortie Claye-Souilly
- RN3, sortie Jablins